

Maman, Papa : laissez-moi jouer au golf !

Les épreuves de Ligue

Seuls les accompagnateurs des jeunes de la catégorie U12 désignés par le Comité (munis d'un signe distinctif) peuvent se tenir à proximité des joueurs.

Leur rôle est limité à l'assistance des joueurs pour le respect de la cadence de jeu, l'application des règles et la restitution des scores.

Tous les autres spectateurs (parents, pros, responsables, dirigeants,..) doivent se tenir sur le terrain à une distance des joueurs ne leur permettant pas de donner des conseils (minimum 30 mètres).

Ce sont des enfants. C'est un sport.

Ce n'est qu'un jeu. C'est leur compétition.

Ce sont des accompagnants bénévoles.

C'est l'arbitre qui donne des conseils.

Interdiction de donner de conseils à quiconque !

Les sanctions

Tout parent ou accompagnateur non autorisé s'adressant à un joueur lors d'un tour sera considéré comme étant son cadet.

Application de la règle R 10.3 et Art 1/8 du Règlement Général des Epreuves Fédérales Amateurs figurant dans l'extrait du vademecum de la FFGolf 2020 : cadet non autorisé :

Pénalité : Stroke Play et Match Play : le joueur encourt la pénalité générale

(2 coups de pénalité en Stroke Play et 1 trou de pénalité en Match Play)

pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

www.ligue-golfgrandest.org